



VILLE
DE
BONSECOURS



PROCÈS VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL
Relevé de décisions

Jeu*d*i 17 avr*il* 2014

Conseil Municipal de Bonsecours

Procès Verbal de la séance du jeudi 17 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi dix sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué par courrier en date du onze avril s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

APPEL NOMINAL

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. FRELEZAUX, CHESNET-LABERGÈRE, MARCOTTE, FOLLET, DURAND, LEPICARD, COUILLARD Adjoints au Maire
Mmes & M. VERMEIREN, LUCIANI, BUNAUX, BETTENCOURT, MARÉCHAL, le TOURNEUR, HERVÉ, MONCHAUX, FIODIÈRE, DESANNAUX, GRENDEL, MARC, BACKERT, NIVROMONT, ABRIL, LAYET, VIDAL-DRALA, GACH, LABARRE Conseillers Municipaux.

Excusées : M. LEFORT, Mme LEFEBVRE

Pouvoirs : M. LEFORT donne pouvoir à M. FRELEZAUX
Mme LEFEBVRE donne pouvoir à Mme GRENDEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE propose de désigner, en qualité de secrétaire de séance, Monsieur François LUCIANI.

Il n'y a pas d'observation, **Monsieur François LUCIANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.**

PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal de la précédente séance et s'il y a des observations.

Le procès-verbal de la précédente séance du 29 mars 2014 est approuvé.

DÉCISIONS DU MAIRE

Décision n°05/14 du 19/02/2014 relative à la signature de l'avenant n°5 avec la Société VIAFRANCE ayant objet de reporter les travaux du rond point des pionniers en 2014 et donc de les supprimer sur le marché 2013 pour un montant HT de 11 107,40 €.

Décision n°06/14 du 21/02/2014 relative à un marché de prestation artistique et confiant à l'orchestre « Three Wisemen + 2 » la représentation d'un concert de jazz le jeudi 27 mars 2014 à 20h30 au Centre Culturel « Le Casino ». Et fixant le montant de la prestation de ce service à 2 300 € TTC. La vente des places (7 €) est inscrite dans le budget de la Commune.

Décision n°07/14 du 06/03/2014 relative à la modification de l'objet de la régie pour les spectacles afin d'adapter le tarif des boissons du concert de jazz du 27 mars 2014, comme suit :

Couleur du ticket	Valeur
Vert (boissons)	10 €

Et autorisant le régisseur à encaisser les recettes liées à la vente des boissons à l'occasion du concert de jazz.

Pour la désignation des différents représentants, MONSIEUR LE MAIRE propose aux élus de procéder au vote à main levée plutôt qu'au vote à bulletin secret comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le vote des délibérations concernant la désignation des représentants de la ville dans les différents syndicats et autres structures se fera à main levée.

2014.11 – Nomination des délégués de la Ville de Bonsecours aux différents comités du Syndicat Intercommunal du Plateau Est de Rouen

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération suivante :

Il y a lieu de procéder à l'élection de nos délégués aux différents comités du Syndicat Intercommunal du Plateau Est de Rouen :

- Le Comité de Liaison des Élus pour Europe-Inter-Echanges du Plateau Est de Rouen :

Cette association créée en 1979 est le comité de jumelage de 14 communes du canton de Boos. Elle assure la maîtrise d'œuvre de 4 jumelages avec des collectivités locales d'Allemagne, d'Angleterre, de Pologne et du Burkina Faso.

Je vous propose pour remplir les fonctions de délégués dans ce comité :

- Hervé COUILLARD et Patrice LE TOURNEUR en tant que titulaires
- Marylène FOLLET et Béatrice LEFEBVRE en tant que suppléantes.

- Le Relais Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen :

Il regroupe les communes d'Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, Boos, Bonsecours, Le Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre et Montmain et a pour objet l'information, la rencontre et l'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Je vous propose pour remplir les fonctions de délégués de ce syndicat :

- Catherine CHESNET LABERGÈRE en tant que titulaire
- Florence MARECHAL en tant que suppléante.

- Comité du Syndicat Intercommunal des Personnes Agées du Plateau Est de Rouen :

Ce syndicat regroupe les communes d'Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Franqueville-Saint-Pierre, Le Mesnil-Esnard et a pour objet d'administrer le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et de gérer les deux résidences pour personnes âgées que sont les Pérêts au Mesnil Esnard et Bellevue à Bonsecours.

Je vous propose pour remplir les fonctions de délégués de ce syndicat :

- Marylène FOLLET et Laurent GRELAUD en tant que titulaires
- Frédéric DURAND en tant que suppléant.

- Comité du Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée :

Ce syndicat regroupe 13 communes et assure la gestion des équipements sportifs à proximité du Lycée Galilée.

Je vous propose pour remplir les fonctions de délégués de ce syndicat :

- Fabienne LEPICARD et Catherine CHESNET- LABERGÈRE en tant que titulaires
- Marie GRENDEL et Caroline MARC en tant que suppléantes.

- Comité du Syndicat Intercommunal des Collèges du Plateau Est de Rouen :

Ce syndicat regroupe 13 communes et avait pour objet de gérer l'utilisation des gymnases ainsi que les transports scolaires par délégation pour les collèges Hector Mallot au Mesnil-Esnard, Emile VERHAEREN à Bonsecours et Masseot Abaquesne à Boos. Ce syndicat est en cours de dissolution mais nécessite la désignation de délégués pour la poursuite de la procédure.

Je vous propose donc pour remplir ces fonctions :

- Catherine CHESNET - LABERGÈRE et Caroline MARC en tant que titulaires
- Marie GRENDEL en tant que suppléante.

La délibération suivante est adoptée :

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le C.G.C.T. et notamment les articles L.5212.7,

VU les différents statuts des syndicats,

VU les demandes des 24 et 27 mars des différentes structures sollicitant la désignation des représentants de la Commune,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bonsecours est membre des différents syndicats listés ci-dessous, il y a lieu de désigner des délégués au sein de ces structures.

- ✓ **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations suivantes.
- ✓ **NOMME** aux différents comités du Syndicat Intercommunal du Plateau Est de Rouen :

Comité de Liaison des Élus pour Europe-Inter-Echanges du Plateau Est de Rouen	
Membre titulaire	Monsieur Hervé COUILLARD
Membre titulaire	Monsieur Patrice le TOURNEUR
Membre suppléant	Madame Marylène FOLLET
Membre suppléant	Madame Béatrice LEFEBVRE

Relais Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen	
Membre titulaire	Madame Catherine CHESNET-LABERGÈRE
Membre suppléant	Madame Florence MARÉCHAL

Comité du Syndicat Intercommunal des Personnes Agées du Plateau Est de Rouen	
Membre titulaire	Madame Marylène FOLLET
Membre titulaire	Monsieur Laurent GRELAUD
Membre suppléant	Monsieur Frédéric DURAND

Comité du Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée	
Membre titulaire	Madame Fabienne LEPICARD
Membre titulaire	Madame Catherine CHESNET-LABERGÈRE
Membre suppléant	Madame Marie GRENDEL
Membre suppléant	Madame Caroline MARC

Comité du Syndicat Intercommunal des Collèges du Plateau Est de Rouen	
Membre titulaire	Madame Catherine CHESNET-LABERGÈRE
Membre titulaire	Madame Caroline MARC
Membre suppléant	Madame Marie GRENDEL

Cette délibération est adoptée à **24 voix POUR et 5 CONTRE.**

MONSIEUR LE MAIRE s'étonne du vote de l'opposition. Ce vote contre est une première depuis au moins 2001, soit depuis près de 15 ans.

Monsieur LAYET souhaite faire un commentaire : Il a appris dans le Paris-Normandie qu'une réunion avait eu lieu à la Mairie pour présenter l'ensemble des Conseillers Municipaux au personnel communal. Il précise que les 5 conseillers municipaux d'opposition n'ont pas été conviés et le regrettent car ils se seraient réjouis d'y participer. Il trouve cela dommage et souhaitait l'exprimer.

Toutefois, il pense que MONSIEUR LE MAIRE aura l'occasion de rattraper cet oubli car il y aura bien d'autres événements à fêter. D'ailleurs, il a également appris par la presse la prise de responsabilités importantes de MONSIEUR LE MAIRE au sein de la CREA.

MONSIEUR LE MAIRE répond que cette réunion avait pour but de présenter au personnel communal les élus qui occuperont des responsabilités, notamment les Adjoints et futurs Conseillers Délégués. Or, en application de la loi électorale, ces responsabilités sont assurées et assumées par les élus de la majorité. C'est vrai aujourd'hui, c'était vrai avant, notamment au temps de Monsieur MARTINEZ, et ça le sera après Laurent GRELAUD.

Quant à ses responsabilités au sein de la CREA et l'allusion faite par Monsieur LAYET de partager d'autres moments de convivialité dans ce cadre là, MONSIEUR LE MAIRE précise qu'il n'envisage aucunement de fêter cela dans le cadre municipal et au frais de la municipalité. Il invite d'ores et déjà l'opposition municipale à faire la part des choses.

MONSIEUR LE MAIRE souhaite à son tour donner une recommandation à Monsieur LAYET : celle de ne pas tomber dans une opposition ou une critique systématique, comme celle de voter contre la désignation de représentants pour les divers syndicats intercommunaux. Il espère que les futurs débats, qui porteront sur des sujets importants, structurants et peut-être plus déterminants pour la Commune, permettront d'échanger dans l'intérêt des Bonauxiliens.

<p>2014.12 – Nomination des délégués de la Ville de Bonsecours au Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Banlieue de Rouen</p>

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération suivante :

Le Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Banlieue de Rouen regroupe 23 communes, dont Bonsecours, et a pour objet de participer, d'une manière générale, à toute activité touchant à l'électricité et à l'expansion de ses utilisations.

En tant que commune membre, il y a donc lieu de procéder à la désignation de délégués au sein de ce syndicat.

Je vous propose donc de désigner Monsieur Frédéric DURAND en tant que membre titulaire et Monsieur Laurent GRELAUD en tant que membre suppléant pour remplir cette fonction.

La délibération suivante est adoptée :

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le C.G.C.T. et notamment les articles L.5212.7,

VU les statuts du syndicat du 3 février 2014,

VU la demande du syndicat du 4 avril 2014 sollicitant la désignation des délégués,

CONSIDÉRANT qu'en tant que membre de cette structure, il est nécessaire de désigner des représentants,

- ✓ **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations suivantes.
- ✓ **DÉSIGNE** au Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Banlieue de Rouen :

- Membre titulaire : Monsieur Frédéric DURAND
- Membre suppléant : Monsieur Laurent GRELAUD

Cette délibération est adoptée à **24 voix POUR et 5 CONTRE.**

2014.13 – Nomination du délégué de la Ville de Bonsecours pour l'Association Relais Accueil des Gens du Voyage de l'Agglomération Rouennaise

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération suivante :

Notre Commune est concernée par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et est membre fondateur de l'association Relais Accueil des Gens du Voyage de l'Agglomération Rouennaise.

Cette association a pour objet d'assurer une mission d'accompagnement social global, articulée à l'aménagement et à la gestion des aires d'accueil délégués à la CREA, dont elle reçoit un financement annuel au nom de toutes les communes impliquées.

Conformément aux statuts de l'association, la Ville de Bonsecours est représentée par un délégué.

Je vous propose Monsieur Gérard FRELEZAUX pour remplir cette fonction et vous remercie de bien vouloir adopter la délibération suivante.

La délibération suivante est adoptée :

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association du 4 mai 2011,

VU la demande de l'association du 31 mars 2014 sollicitant la désignation d'un représentant de la Commune,

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un délégué de la Ville de Bonsecours au Conseil d'Administration de l'Association Relais Accueil des Gens du Voyage de l'Agglomération Rouennaise,

✓ **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination suivante.

✓ **DÉSIGNE** pour représenter la Commune au sein de l'Association Relais Accueil des Gens du Voyage de l'Agglomération Rouennaise : Monsieur Gérard FRELEZAUX. »

Cette délibération est adoptée à **24 voix POUR et 5 CONTRE.**

2014.14 – Élection d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la CREA
--

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération suivante :

En 2010, la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) et les communes membres ont eu l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes, et les communes de moins de 10 000 habitants disposent d'un représentant au sein de cette commission.

Je vous propose de nommer Monsieur Laurent GRELAUD, et d'approuver en conséquence la délibération ci-après.

La délibération suivante est adoptée :

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et L5211-9,
VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

VU la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

VU la délibération du Conseil de la CREA du 7 janvier 2010 déterminant le nombre de représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC),

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la CREA,

CONSIDÉRANT que ce représentant doit être nommé parmi les membres du Conseil Municipal.

Et après en avoir délibéré,

- ✓ **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination suivante.
- ✓ **DÉCIDE** de nommer Monsieur Laurent GRELAUD comme représentant de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC). »

Cette délibération est adoptée à **24 voix POUR et 5 CONTRE.**

2014.15 – Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération suivante :

Les communes ont l'obligation de désigner un correspondant défense au sein du Conseil Municipal.

Ces correspondants sont investis d'une mission d'information et de sensibilisation de leurs concitoyens en matière de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires au niveau départemental.

Je vous propose de désigner Monsieur Christian MONCHAUX et vous remercie de bien vouloir adopter la délibération suivante.

La délibération suivante est adoptée :

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande du 21 mars 2014 du Ministère de la Défense sollicitant la désignation d'un correspondant défense,

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un correspondant Défense,

- ✓ **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination suivante.
- ✓ **DÉSIGNE** en qualité de correspondant Défense de la Ville de Bonsecours : Monsieur Christian MONCHAUX. »

Cette délibération est adoptée à **24 voix POUR et 5 CONTRE.**

2014.16 – Modification du tableau des effectifs
--

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération suivante :

Afin de permettre la nomination sur le grade de rédacteur de deux agents des services administratifs suite à leur réussite au concours, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant deux postes de rédacteur territorial.

Un des deux agents est actuellement placé sur un grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et l'autre sur celui d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Ces deux postes deviendront donc vacants et seront supprimés lors de la prochaine séance du comité technique paritaire.

La délibération suivante est adoptée :

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer deux postes de rédacteur territorial pour permettre la nomination de deux agents sur ce grade suite à leur réussite au concours,

Et après en avoir délibéré,

- ✓ **DÉCIDE** la création de deux postes de rédacteur territorial à temps complet. »

Cette délibération est adoptée à **L'UNANIMITÉ.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.